LAZARD ALPHA EURO SRI

NOVEMBRE 2021

LAZARD FRÈRES GESTION

Informations réservées aux investisseurs professionnels

L'objectif de gestion est d'obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Euro Stoxx. L'indicateur de référence est exprimé en euros et les dividendes nets sont réinvestis.

Le fonds obtient le Label ISR et change de dénomination pour devenir « Lazard Alpha Euro SRI »

Obtention du Label ISR

La prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au sein de notre gestion actions s'est considérablement développée ces dernières années et nous a conduits à demander l'obtention du Label ISR pour la Sicav Lazard Alpha Euro en juillet dernier.

Ce label est décerné par des organismes indépendants selon un processus strict et le fonds est dorénavant géré conformément aux principes du Label ISR définis par le Ministère de l'Économie et des Finances français.

À l'issue de ce processus de labellisation, nous avons décidé de faire évoluer le nom du fonds qui devient « **Lazard Alpha Euro SRI** ».

Conséquences sur la gestion

L'approche fondamentale reste intacte : une gestion opportuniste, dénuée de biais de style, à la recherche permanente des plus forts potentiels de hausse**.** Notre processus d'investissement se fonde toujours sur l'identification des entreprises présentant la meilleure dynamique de performance économique, la validation de cette performance (diagnostic financier, fondement stratégique) et la sélection de ces entreprises en fonction de leur sous-évaluation par le marché.

Désormais, la sélection de valeurs intègre une approche ISR *best-in-universe* : elle consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

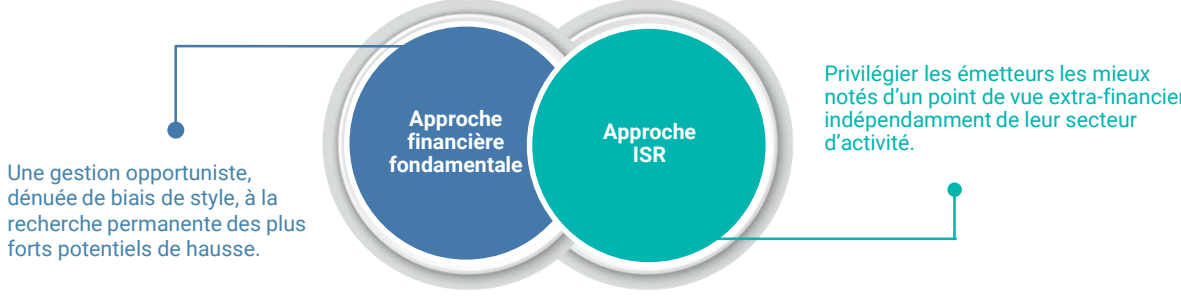

Le portefeuille reste concentré sur 40 valeurs, nos plus fortes convictions selon la dynamique de création de valeur et les phases du cycle économique, un achat impliquant une vente et vice-versa.

Néanmoins, la gestion du fonds a opéré quelques changements afin de renforcer la prise en compte des critères ESG et obtenir la labellisation ISR. Alors que la Sicav se caractérisait jusqu'alors par une politique d'équipondération entre chaque valeur du portefeuille, les valeurs bénéficiant des meilleures notations ESG sont désormais surpondérées. Le poids de chacune des 40 valeurs n'est donc plus de 2,5% mais peut varier entre 2 et 3%.

Concrètement, nous avons surpondéré les meilleures valeurs ESG : renforcement de BNP et Axa, par exemple. D'autres valeurs moins bien notées ont été allégées, comme JDE Peet's et Sampo.

Notre approche extra-financière

L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes de gestion sous la forme d'une grille ESG interne.

À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG, des rapports RSE de chaque entreprise et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne. **Les notations ESG sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC).**

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour le contrôle de la gestion ISR sont fournies par un partenaire externe indépendant : Vigeo Eiris. La note ESG de l'univers est calculée après exclusion de 20% des valeurs les moins bien notées sur l'univers de départ réparti en 3 zones de notation :
• 80% des sociétés de la zone euro
• 10% des sociétés de la zone Europe ex-euro
• 10% de sociétés de petites capitalisations

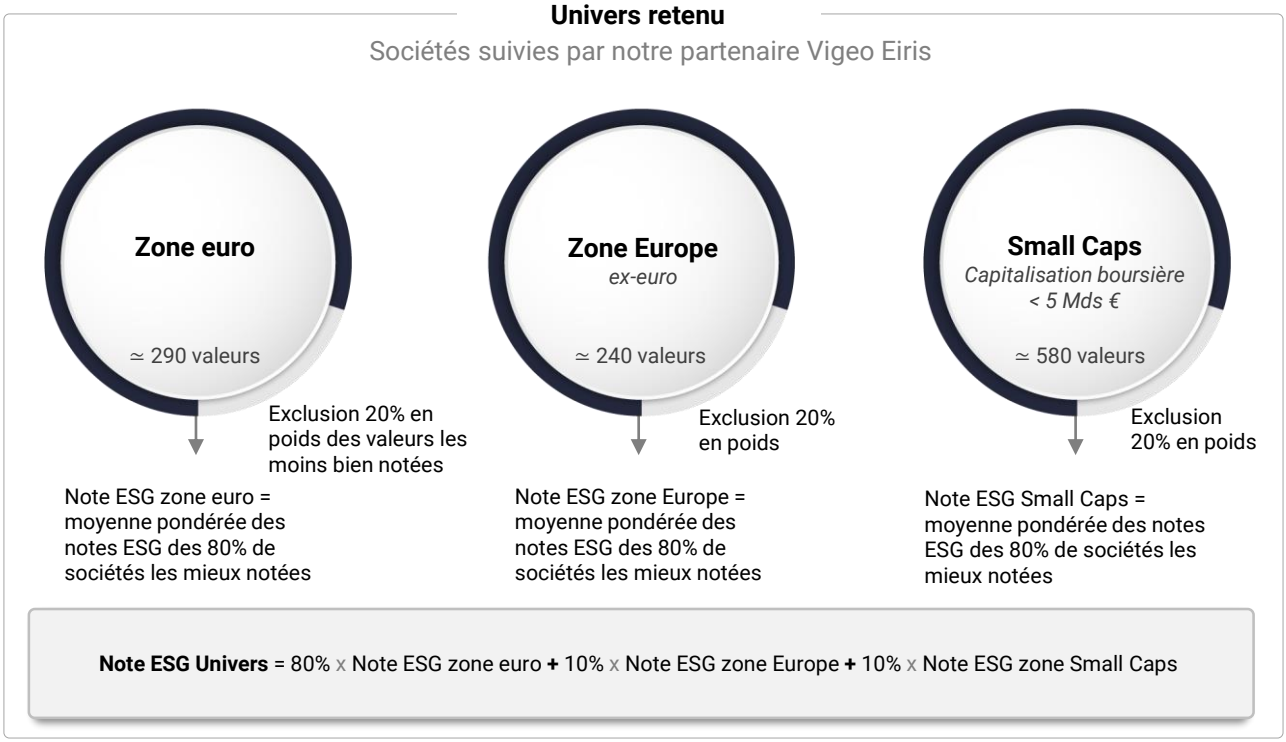

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants s'assurent que la note ESG moyenne de la Sicav soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers retenu.

Note ESG moyenne de Lazard Alpha Euro SRI > **Note ESG univers retenu** = 80% x Note ESG zone euro + 10% x Note ESG zone Europe + 10% x Note ESG Small Caps

Notre engagement ESG remonte à bien avant l'obtention du Label ISR. Ci-dessous nos principaux échanges avec les entreprises en 2020 et 2021 :

ENVIRONNEMENT

EIFFAGE	03/03/2021	Échange sur l'impact environnemental des produits et services proposés par l'entreprise (plan pour améliorer l'isolation des bâtiments publics).
	28/02/2020	Échange sur l'entretien des lignes à haute tension et leurs projets dans l'énergie solaire et les technologies de bitume bas carbone.

GOUVERNANCE

AXA	23/09/2020	Recommandation à l'entreprise de continuer à publier un reporting financier basé sur les activités au lieu des zones géographiques. Ce changement de périmètre pourrait avoir un impact négatif sur l'évaluation de sa gouvernance.
BBVA	05/11/2020	Partage de nos préoccupations sur la gouvernance de la banque dans l'hypothèse d'un *deal* avec Sabadell.
ESSILORLUXOTTICA	03/06/2020 23/11/2020	Partage de nos inquiétudes sur la gouvernance du groupe. Amélioration progressive de la gouvernance : achat dans le fonds le 23 novembre 2020.

RSE

aperam	14/05/2020	Dialogue avec la société pour réaffirmer l'importance que nous accordons aux critères ESG en tant qu'investisseur.
ArcelorMittal	14/09/2020	Dialogue avec la société pour réaffirmer l'importance que nous accordons aux critères ESG en tant qu'investisseur.
DASSAULT SYSTEMES	24/04/2020	Dialogue avec la société pour réaffirmer l'importance que nous accordons aux critères ESG en tant qu'investisseur.
JDE Peet's	25/05/2020	Rendez-vous d'IPO : dialogue avec la société sur leurs ambitions ESG.
	16/03/2021 et 08/06/2021	Discussion avec l'entreprise pour l'encourager à publier des objectifs et des indicateurs dans le but d'améliorer sa notation ESG.
SAMPO GROUP	13/01/2021	Dialogue avec la société pour faire évoluer ses pratiques et l'inciter à communiquer davantage de données ESG.
Worldline	23/04/2020	Dialogue avec la société pour réaffirmer l'importance que nous accordons aux critères ESG en tant qu'investisseur.

37

assemblées générales votées sur 40 au total soit 634 résolutions votées[1]

49%

des assemblées générales avec au moins un vote contre ou d'abstention

11%

de votes contre ou d'abstention

29%

des votes contre concernaient le quitus aux administrateurs

23%

des votes contre concernaient les opérations sur le capital

20%

des votes contre concernaient la nomination d'un administrateur

Source : Lazard Frères Gestion. Chiffres de 2020.
1 Nous n'avons pas été en mesure de voter à 3 assemblées générales, une en France, où la date limite de vote a été dépassée pour une raison opérationnelle et deux en Allemagne et en Suisse, où les conditions d'exercice du vote nécessitent le blocage et / ou l'enregistrement des titres.

Rappel du processus d'investissement

Univers d'investissement | **Lazard Alpha Euro SRI**

Sociétés Large Caps de la zone Euro
10% Europe ex-euro & 10% Small Caps maximum

~ 1 100 valeurs

E S G #1 — Sélection des valeurs

Sélection financière

- Sélection d'entreprises rentables et créatrices de valeur
- Validation comptable, analyse fondamentale et évaluation
- Intégration des facteurs ESG dans la valorisation financière

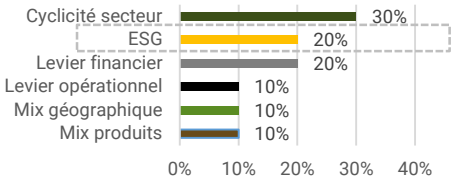

Sélection ISR

- Univers ISR : entreprises faisant l'objet d'une notation ESG par Vigeo Eiris
- Notation ESG moyenne du fonds > Note ESG moyenne des 80% des sociétés les mieux notées de l'univers
- Construction note ESG univers ISR : **80% note ESG des sociétés Large Caps Euro + 10% note ESG des sociétés Large Caps Europe ex-euro + 10% note ESG des sociétés Small Caps**
- Note ESG calculée après exclusion de 20% des plus mauvaises valeurs sur chaque univers (Large Caps Euro, Large Caps Europe ex-euro et Small Caps)

Lazard Alpha Euro SRI — = 40 valeurs

E S G #2 — 100% des titres détenus par le fonds font l'objet d'une analyse interne ESG de Lazard Frères Gestion
Politique d'engagement

Conclusion

Lazard Alpha Euro SRI conserve son approche fondamentale et intègre conjointement une approche ISR *best-in-universe*. L'objectif du portefeuille reste le même : l'optimisation du potentiel de performance par le choix de titres.

Les changements dans le fonds sont, dans la pratique, assez limités car notre gestion était déjà très proche de respecter les exigences d'une gestion ISR. En effet, si le processus est désormais plus formalisé, nous avons toujours considéré les critères ESG comme essentiels dans l'analyse des sociétés.

La prise en compte systématique de données extra-financières devient un élément majeur pour investir dans les entreprises les plus adaptées au monde de demain. Cette approche vient également répondre aux fortes attentes des investisseurs.

Régis Bégué
Managing Director
Directeur de la Recherche et de la Gestion Actions
Gérant de Lazard Alpha Euro SRI

Note rédigée le 2 novembre 2021

Risques

Risque de perte en capital : L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat. **Risque lié à la gestion discrétionnaire :** La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale. **Risque action :** La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser. **Risque lié à la capitalisation :** Sur les valeurs de petites et moyennes capitalisations le volume des titres traités en bourse est réduit, les mouvements de marchés peuvent donc être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut baisser rapidement et fortement. **Risque de liquidité :** Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles l'OPC peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. **Risque de change :** L'OPC peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entrainant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions). **Risque de taux :** Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser. **Risque de durabilité :** Représente le risque qu'un événement ou une situation à caractère environnemental, social ou de gouvernance se produise et ait une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement.

Échelle de risque :

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

1 2 3 4 5 6 7

À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Ceci est une promotion financière et n'a pas vocation à constituer un conseil en investissement. Lazard Alpha Euro SRI est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français, agréée et réglementée en tant qu'OPCVM par l'Autorité des marchés financiers et gérée par Lazard Frères Gestion SAS. Des exemplaires du Prospectus complet, du Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et des derniers Rapports et Comptes en anglais et, le cas échéant, dans d'autres langues, sont disponibles sur demande à l'adresse ci-dessous ou sur www.lazardfreresgestion.fr. Les investisseurs existants et potentiels sont priés de lire et de prendre note des mises en garde relatives aux risques figurant dans le prospectus et le DICI.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. La valeur des investissements et le revenu qu'ils génèrent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne recouvriez pas l'intégralité du capital que vous avez investi. Toute indication relative au rendement s'entend en valeur brute et n'est pas garantie. Les rendements sont soumis à des commissions, impôts et charges (les rendements sont bruts des frais et taxes applicables à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge) et au sein du Fonds et l'investisseur percevra un montant inférieur au rendement brut. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs d'investissement ou de performance du Fonds. Les opinions exprimées dans le présent document sont sujettes à modification.

Les rendements de votre investissement peuvent être affectés par les variations des taux de change entre la devise de référence du Fonds, la devise des investissements du Fonds, votre catégorie de parts et votre devise d'origine.NLes informations fournies dans ce document ne doivent pas être considérées comme une recommandation ou une sollicitation d'achat, de conservation ou de vente d'un titre. Il ne faut pas non plus présumer qu'un investissement dans ces titres ait été ou sera rentable. Le traitement fiscal de chaque client peut varier et il vous est conseillé de consulter un fiscaliste professionnel. Pour toute réclamation, veuillez contacter le représentant du bureau LFM, LAM ou LFG de votre pays. Vous trouverez les coordonnées ci-dessous. Le contenu du présent document est confidentiel et ne doit être divulgué qu'aux personnes auxquelles il est destiné.

À L'USAGE EXCLUSIF DES PROFESSIONNELS DE LA FINANCE.

France : toute personne souhaitant obtenir des informations sur le Fonds mentionné dans ce document est invitée à consulter le DICI qui est disponible sur demande auprès de Lazard Frères Gestion SAS. Les informations contenues dans ce document n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante ou d'un audit par les commissaires aux comptes des OPCVM concernés. Suisse : le Fonds est domicilié en Irlande et/ou en France, le représentant en Suisse est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich, tandis que l'Agent payeur est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, CH-1204 Genève. Les informations sont disponibles sur notre site internet, auprès du représentant suisse ou sur www.fundinfo.com. Le Prospectus, les Statuts (SICAV) ou le Règlement du Fonds (FCP), le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement au siège social du représentant en Suisse. Les données relatives à la performance ne tiennent pas compte des commissions et frais encourus lors de l'émission et du rachat des parts. Ce document n'a qu'une valeur informative et ne doit pas être utilisé comme une offre d'achat et/ou de vente de parts.